



PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
CONSEIL NATIONAL POUR
LA DEMOCRATIE ET LE DEVELOPPEMENT

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail – Justice – Solidarité

DECRET D/ N° **013** /PRG/CNDD/SGPRG/2009

Portant nomination du Directeur Général du Fonds Miniers.

Le Président de la République

Président du Conseil National pour la Démocratie et le Développement

Vu le Communiqué n°001/CNDD/2008 du 23 Décembre 2008, portant prise effective du pouvoir par le Conseil National pour la Démocratie et le Développement, suspension de la Constitution et dissolution du Gouvernement ;

Décrète

Article 1^{er} /Monsieur **Laye KEÏRA**, est nommé Directeur Général du Fonds Miniers au Ministère des Mines et de l'Energie.

Article 2/ Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature, abroge toutes dispositions antérieures et sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République.

19 JAN. 2009

19 JAN. 2009

Conakry, le 18 Janvier 2009



Capitaine Moussa Dadis CAMARA

Président de la République, Chef de l'Etat
Président du Conseil National pour la
Démocratie et le Développement, Commandant
en Chef des Forces Armées.